



Nathalie Huc IMMOBILIER

Les Honoraires d'Agence sont à la charge du vendeur

Jusqu'à 75 000 €	⇒	10 %
De 75 000 € à 100 000 €	⇒	8 %
De 101 000 € à 200 000 €	⇒	7 %
De 201 000 € à 300 000 €	⇒	6 %
De 301 000 € à 850 000 €	⇒	5 %
Au-delà de 850 000 €	⇒	4 %

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Mis à jour le 5 mars 2020

Carte Professionnelle : CPI 6601 2015 000 000 539

Responsabilité Civile Professionnelle : AXA France IARD

